



D.2018.03.28.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mars 2018

6 – PLANIFICATION ET ECO MOBILITÉS

**6.1 – PROGRAMMES PARTENARIAUX : AVENANT N°20 A LA CONVENTION CADRE TISSEO
COLLECTIVITES / AUAT DU 23 MARS 1998 POUR L'ANNEE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Tisséo Collectivités a choisi d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Urbaine (aue/T), association au sein de laquelle est mise en œuvre la concertation entre différentes personnes morales, notamment à travers des travaux liés à l'urbanisme, à la planification, à l'aménagement et à la gestion du territoire.

Tisséo Collectivités souhaitant poursuivre son partenariat avec l'aue/T pour mener à bien les réflexions et démarches d'intérêt commun, a approuvé par délibération n° 98.03.02.7.1 une convention-cadre dont les dispositions règlent les modalités de collaboration des deux organismes. Le montant de la subvention annuelle que verse Tisséo Collectivités à l'aue/T est déterminé chaque année et fait l'objet d'un avenant à la convention initiale.

Pour l'année 2018, le programme de travail partenarial est en cours de préparation, en vue de son adoption par le Conseil d'Administration de l'aue/T du 23 mars 2018. La contribution de Tisséo Collectivités correspondrait à un montant de 600 000 euros dont 100 000 euros pour la mise en œuvre d'une partie des volets intermodalité et urbain du Pacte Etat/Métropole au titre du projet TAE (délibération du Comité syndical D.2017.03.29.5.2 en date du 29 mars 2017), incluant :

- **Une contribution à la mise en œuvre du Projet Mobilités 2020.2025.2030** valant révision de PDU : participation aux dispositifs de gouvernance, mise à jour des outils de suivi et d'évaluation, production des schémas directeurs cyclable et piéton d'agglomération.
- **Une contribution au projet TAE** : mission d'assistance générale, études intermodales dans le cadre du pacte Etat/Métropole, préparation du dossier d'enquête publique, réflexions territoriales sur l'urbanisation et les gares amont.
- **Un accompagnement dans l'élaboration des pactes urbains** fléchés au SCoT et au Projet Mobilités.
- **Une contribution aux travaux de seconde révision du SCoT** : définition de la ville intense, assistance à la commission mixte SMEAT / Tisséo Collectivités.
- **Une contribution sur l'organisation du réseau bus** : étude centre-ville de Toulouse et en lien sur les autres territoires avec la déclinaison du plan d'actions du Projet Mobilités, finalisation de l'étude sur la desserte des quartiers prioritaires Politique de la Ville et des études de suivi et d'évaluation du réseau tramway, production d'une évaluation globale des lignes Linéo mises en service et élaboration d'un bilan global stratégique du réseau métro au bénéfice du projet TAE.
- **Une assistance à la politique d'écomobilité** : définition du référentiel écomobilité, accompagnement dans la production des plans de mobilités.
- **Une contribution au volet connaissance des pratiques de mobilités** : valorisation des données de l'EMD 2013 sur des sujets particuliers (déplacements intermodaux, typologie des usagers), démarche prospective 2050 (permettant de poser des jalons de l'après Projet Mobilités et pouvant alimenter la révision du SCoT, du SRADDET...), poursuite de la modélisation (participation à l'évolution du modèle de modélisation multimodale, modélisation environnementale du Projet Mobilités, modélisation TAE...)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 20 à la convention-cadre entre Tisséo Collectivités et l'aua/T du 23 mars 1998, pour l'année 2018, selon les principes fixés ci-dessus, et d'en autoriser la signature sous réserve de l'adoption par le Conseil d'Administration de l'aua/T du programme de travail partenarial.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages
exprimés (M. Lattes ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n° 20 à la convention-cadre entre Tisséo Collectivités et l'aua/T pour un montant global de 600 000 euros et selon les principes de la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer cet avenant.

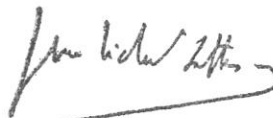
ARTICLE 3 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65738 du budget de Tisséo Collectivités 2018.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Madame la Présidente de l'aua/T,
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES